



Demande titre sejour pour ma soeur agee de 48 ans

Par **ben213**, le **31/07/2013** à **19:27**

bjr a tous voila ma sœur a grandi en France avec carte sejour mais a lage de 17 ans mariee force en algerie elle va venir en France quelle demande doit elle faire a la prefecture sachant que ses freres et sœur habite en France avec la nationaliter francaise ma mere vit seul agee aimerait quelle socupe delle ma sœur a encore son encienne carte de sejour qui date car elle a 48 ans a ce jour merci

Par **pancras**, le **04/08/2013** à **03:11**

Bjr,

Si votre soeur était une jeune majeure venue rejoindre ses parents qui résident régulièrement en France et ses frères et soeurs tous de nationalité française, il aurait été possible me semble-t-il d'obtenir une régularisation de sa situation.

Mais, ici, votre soeur a 48 ans. Elle a fait sa vie à l'étranger. Elle a dû avoir des enfants qui sont restés dans son pays d'origine.

Votre mère n'est pas isolée en France puisque vos frères et soeurs résident également en France.

Il faudrait prouver que votre mère est âgée et malade et que la présence de votre soeur auprès d'elle est indispensable (nécessité d'une tierce personne dans l'accomplissement des tâches de la vie courante).

Et, encore, je ne suis pas sûre que la demande de votre soeur aboutisse.